

„ pas nous séduire. L'austérité elle-même est
 „ dangereuse ; elle risque de n'être qu'apparen-
 „ te ; quand elle ne se montre qu'avec le zèle
 „ d'une doctrine condamnée par les chefs de
 „ l'Eglise. „



*Accord de la révélation & de la raison contre
 le divorce.* Par M. l'abbé de Chapt de Ras-
 tignac. A Paris, chez Cloufier, 1790, 1 vol.
 in-8vo.

QUOIQU'APRÈS les *Lettres* aussi savantes que
 profondément raisonnées de M. l'abbé Bar-
 ruel, & d'autres écrits péremptoires *, il paroisse
 qu'on ne peut plus rien désirer sur cet objet ;
 l'ouvrage de M. de Rastignac mérite encore de
 l'accueil & des éloges. L'erreur se reproduisant
 sous différentes formes, sous de nouveaux de-
 hors & avec de nouveaux artifices, la vérité
 doit se répéter aussi, & sans cesser d'être exac-
 tement la même, fixer l'attention par un lan-
 gage & des accessoires différens.

* 15 Juin
 1790, p.
 243. — I
 Janv. 1790,
 p. 60.

On pourra être surpris de voir M. de R. adop-
 ter l'opinion que l'indissolubilité du mariage,
 pour le cas d'adultère, n'est pas un point de
 foi formelle. Mais il n'en démontre, & n'en dit
 pas moins formellement „ qu'on doit penser for-
 „ tement que cette indissolubilité est une vérité
 „ conforme à la doctrine de J. C. & de saint
 „ Paul... que l'erreur de ceux qui soutiennent
 „ le contraire est condamnée, mais sans peine
 „ d'anathème ». On fait que le concile de Tren-
 te, par de justes égards pour la république de
 Venise qui avoit des raisons pour ménager les
 Grecs, se contenta de décider la vraie doctrine,
 & s'abstint seulement de prononcer l'anathème.